

Négociation par secteur

● (1750)

Si le gouvernement agissait ainsi, il exempterait l'économie du fardeau sporadique des grèves. Cela aurait peut-être un effet bénéfique direct sur le secteur privé. Celui-ci serait le bienvenu, car le dossier des grèves survenues dans le secteur privé au cours des six dernières années est peu enviable. De 1975 à 1980, il y a eu près de 5,000 grèves dans le secteur privé auxquelles ont participé plus de 2 millions et demi de travailleurs et qui ont fait perdre à notre économie environ 40 millions de journées de travail. Je ne comprends pas du tout comment quiconque peut prétendre qu'il y a des gagnants dans une grève.

Si la Chambre adopte le bill, il y aura moins de perdants, voire aucun perdant si le système fonctionne comme prévu. J'irai même jusqu'à proposer que, si les parties à un conflit ne réussissent pas à s'entendre un peu avant la fin des trois années, le problème soit réglé par arbitrage obligatoire.

Si la direction et les représentants syndicaux n'ont pas eu assez de trois ans pour résoudre leur conflit, quelqu'un devrait pouvoir intervenir et le faire pour eux et pour nous tous. Je sais très bien qu'il y a des personnes dévouées de part et d'autre de la table de négociation qui prennent leurs responsabilités à cœur et qui s'emploient à régler le conflit équitablement. Je sais également que certains parmi eux prennent plaisir à faire durer les choses. Or s'il existait une formule comme l'arbitrage obligatoire qui permette de trancher le litige, les intéressés se comporteraient sans doute différemment. Il faut donc leur faire comprendre que nous sommes sérieux. On devrait enfermer les représentants patronaux et syndicaux dans une salle et les garder au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'ils en viennent à une entente. Ils n'auraient même pas le droit de s'arrêter pour dîner. Je suis persuadé qu'il leur faudrait moins d'une semaine dans ces conditions pour en arriver à un règlement. Le syndicat dont les activités touchent à la majorité des Canadiens est le syndicat des postiers. On devrait donc enfermer le ministre des Postes, M. Ouellet, et M. Jean-Claude Parrot dans une salle. Nous verrions alors qui tiendrait le coup. Je suis sûr qu'il ne s'écoulerait pas plus de quatre ou cinq jours avant qu'ils ne sortent.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Les Canadiens ont besoin que nous mettions un terme à cette ribambelle de grèves, surtout dans les services essentiels.

Nous devons en finir avec les grèves des transports aux époques de l'année où les Canadiens ont l'habitude de voyager, c'est-à-dire dans le temps de Noël et pendant les vacances scolaires. Nous devons en finir avec les interruptions des services postaux qui compromettent la livraison des chèques du gouvernement à ceux qui sont dans le besoin et qui nuisent aux affaires de milliers d'entreprises, grandes et petites. Nous devons en finir avec les grèves des communications qui enlèvent à des tas de gens le droit d'être informés de ce qui se passe dans le monde. Année après année, nous sommes aux prises avec ces problèmes, mais rien n'est fait pour y remédier. Pourquoi? Il ne doit pourtant pas être si difficile de s'entendre et d'agir. Il ne doit pas être si difficile de faire passer l'intérêt national avant les revendications de la minorité. Les gens en ont plein le dos depuis fort longtemps de cette situation. C'est le moment d'agir en leur nom. Toutes les plus belles paroles du monde ne semblent pas avoir servi à grand-chose. Le message

que nous devons transmettre aux syndicats et à la direction doit prendre la forme d'une mesure législative qui leur démontre bien que nous sommes sérieux.

Voilà pourquoi j'exhorte la Chambre à adopter ce bill rapidement. J'espère que tous les députés présents se prononceront rapidement. J'espère que tous les députés présents se prononceront en faveur de son renvoi au comité. Je suis convaincu que le bill obtiendrait une réponse favorable, surtout si chaque député vote librement, car je pense que, dans le fond, les députés de tous les partis en ont plein le dos des grèves. Il est possible que la majorité des députés ne soient pas de mon avis, mais j'ai maintes fois répété que les services essentiels devraient être exempts de grèves. Ils devraient faire l'objet de l'arbitrage obligatoire selon les critères que j'ai indiqués tantôt. Ceux qui acceptent de travailler comme facteurs, comme pompiers ou comme gendarmes devraient savoir qu'ils n'ont pas le droit de faire la grève. S'ils tiennent à faire la grève, qu'ils aillent travailler pour Ford ou General Motors, au sein du secteur privé ou ailleurs au sein du secteur public. Les gens devraient considérer comme un privilège d'assurer un service essentiel. Dans d'autres pays, les questions syndicales ne semblent pas créer autant de difficultés.

Je le répète, j'espère que la Chambre envisagera sérieusement la possibilité d'adopter le bill aujourd'hui et de le renvoyer au comité.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Churchill (M. Murphy), je ne peux me prononcer en faveur du bill que je ne trouve pas pratique, mais je ne suis pas d'accord avec lui sur ce qu'il a dit des états de service du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Nous avons à la Chambre une grande autorité en la personne du jeune, mais très perspicace, député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) qui considère avec envie les résultats éblouissants obtenus par le président du Conseil du Trésor.

M. Beatty: Vous débordez d'esprit.

M. Peterson: Je trouve comme les députés d'en face, que les grèves de tous genres nuisent autant aux syndiqués qu'au patronat et qu'elles ont un effet adverse sur la productivité canadienne. C'est un problème majeur que nous devons affronter. Je puis vous énumérer cinq raisons pour lesquelles je prétends que le bill à l'étude ne s'attaque pas au problème.

D'abord, en exigeant l'approche sectorielle, et en traitant du Conseil du Trésor seulement, le bill fait abstraction des réalités fondamentales de notre système actuel. Dans notre régime actuel deux groupes s'occupent des conflits de travail. Nous avons deux lois différentes. Les compétences sont distinctes. Nous devons tenir compte des deux avant de pouvoir régler cette question. Les dispositions de ce bill n'en visent qu'une seule.

Deuxièmement, et brièvement parce qu'il ne me reste guère de temps, ce bill ne tient pas compte de la façon dont la loi sur les relations de travail de la Fonction publique structure notre unité de négociation actuelle. Pour le moment notre organisation n'est pas alignée sur les secteurs. Par exemple, un employé de bureau peut passer d'un ministère à l'autre, à l'intérieur du gouvernement. Ce privilège a pour but d'assurer la sécurité et l'équité en matière d'emploi. Une personne ne devrait pas perdre son emploi si on supprime un ministère. Une personne devrait pouvoir passer d'un ministère à l'autre.